

# COMMUNIQUÉ

Trois-Rivières, le 04 novembre 2015 pour diffusion immédiate

## **Hausse des taxes municipales à Trois-Rivières**

Nous avons tous été en mesure de prendre connaissance de l'annonce de la ville de Trois-Rivières concernant les hausses de taxes projetées pour le prochain rôle d'évaluation.

Tout comme les victimes de la pyrrhotite, la Coalition (CAVP) a appris cette nouvelle dans les médias, au même moment et nous sommes tout aussi surpris.

Nous avons donc pris acte de cette décision et sommes à analyser certains aspects techniques de cette décision. Avant d'intervenir, il est important pour nous de bien comprendre les différents intrants constituant ce type de dossier. La Coalition compte donc se positionner face à cette hausse dès qu'elle aura complété ses analyses d'informations.

Il est important de noter que les propriétaires ont jusqu'au 30 avril 2016 pour contester leur nouvelle évaluation municipale ou pour déposer leur dossier complet à l'évaluation municipale afin obtenir la diminution de l'évaluation de leur bâtiment. Après le 30 avril 2016, l'évaluation municipale de la ville de Trois-Rivières refusera toute modification pour les dossiers de pyrrhotite sur son territoire pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018.

Soyez assurés que l'équipe de la CAVP travaille toujours dans l'intérêt des victimes de la pyrrhotite et que si des actions doivent être posées, elles le seront sous peu.

**Source :**

Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite

819-448-0500 (CAVP)